



Commune d'Eysins

Préavis municipal n°24

Au Conseil communal

Concernant : Demande de crédit de Fr. 27'000.- pour le remplacement de la canalisation d'eau potable du cimetière

Délégué municipal :

Monsieur René Heiniger, Municipal

Eysins, le 13 mai 2013

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1.- PREAMBULE

La Municipalité prévoit le remplacement de la conduite d'alimentation d'eau potable du cimetière. En effet cette canalisation est très ancienne et nous avons dû procéder à plusieurs réparations ces dernières années.

2.- PROJET

Le projet prévoit l'installation d'une nouvelle vanne de concession sur le réseau de distribution d'eau du SIECGE qui passe sur la gauche de la route d'Arnex à la hauteur de la propriété Délédevant ainsi que la pose d'une nouvelle conduite d'alimentation d'environ 125m en PE PN 16, diamètre 25 mm, selon offre de notre fontainier, M. Claude Ravenel. Cette nouvelle canalisation traversera la route d'Arnex et sera placée dans la banquette, côté gauche du chemin qui mène au cimetière, jusqu'à la fontaine existante.

3.- ASPECT FINANCIER

Le montant total du budget des travaux, estimés sur la base de soumissions, se présente de la manière suivante :

<i>Travaux de génie civil</i>	<i>Fr. 19'000</i>
<i>Installation de la canalisation</i>	<i>Fr. 4'000</i>
<i>Imprévus et frais divers</i>	<i>Fr. 2'000</i>

<i>Sous-total</i>	<i>Fr. 25'000</i>
<i>T.V.A. 8 %</i>	<i>Fr. 2'000</i>

TOTAL GENERAL	Fr. 27'000

4.- FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

Il est prévu de financer le coût de ces travaux par les liquidités courantes. Il sera amorti en 10 ans au maximum par le biais du compte 9143.10. Ces travaux n'engendrent pas de frais d'exploitation supplémentaires.

5.- CONCLUSIONS

Le remplacement de cette canalisation permettra d'assurer l'alimentation en eau du cimetière et évitera de nouveaux frais de réparation qu'occasionnent les anciennes conduites.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Eysins

Vu le préavis municipal n° 24 concernant la demande de crédit de fr. 27'000.- pour le remplacement de la conduite d'alimentation d'eau potable du cimetière.

ouï les rapports de la commission des travaux et de la commission des finances

attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser la réalisation des travaux en adoptant le préavis municipal n° 24 concernant la demande de crédit de Fr 27'000 pour le remplacement de cette ancienne conduite.

d'autoriser le financement de ces travaux par les liquidités courantes et de les amortir en 10 ans au maximum.

Ainsi délibéré par la Municipalité d'Eysins, dans sa séance du 13 mai 2013, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

La Secrétaire



G. Rochat




J. Genoud